

# Rapport sur le manuel de droit de l'arpentage

## Septembre 2007

### Sections

- |  |        |
|--|--------|
| 1. Présentation de l'initiative – forum national, octobre 2006 | page 1 |
| 2. Document préparatoire – Marie Robidoux, avril 2007          | page 1 |
| 3. Notes sur la séance de travail de Régina, mai 2007          | page 2 |
| 4. Renseignements supplémentaires                              | page 3 |
| 5. Sommaire et état actuel                                     | page 4 |
| 6. Conclusion  | page 4 |

### 1. Présentation de l'initiative – forum national, octobre 2006 (assemblée générale annuelle du CCAG)

Voici ce qui a été enregistré dans le compte rendu de l'assemblée générale annuelle du CCAG qui a eu lieu en octobre 2006.

#### **Droit de l'arpentage au Canada**

Cette question faisait référence à un manuel de droit de l'arpentage rédigé par le CCAG et l'ACSGC en 1989. Il est actuellement accessible au public par le biais de divers établissements d'enseignement en vertu d'une licence spéciale de droit d'auteur. Il fut déterminé que les droits d'auteur appartiennent à l'éditeur Carswell, lequel interdit formellement toute publication d'une seconde édition. On indique que l'intention des auteurs était de léguer les droits d'auteur au CCAG et à l'ACSGC et non à l'éditeur, mais que toute la documentation concernant les droits d'auteur avait été égarée. L'AATC publie actuellement un livre au coût de 250 \$ par page en redevance à l'auteur, mais il n'y a pratiquement aucuns frais d'édition, car le contenu sera accessible au public via le Web. L'ALSA produit actuellement un guide sur la pratique de la profession en Alberta qui sera publié sur le web et offert au public en couverture souple à peu de frais. L'AATC produit actuellement un guide comprenant 15 chapitres qu'elle publie au fur et à mesure qu'ils sont rédigés. On pourrait adopter une approche similaire et rédiger un manuel de droit de l'arpentage en collaboration avec les établissements d'enseignement, les facultés de droit ainsi qu'avec les facultés de sciences géomatiques – projet qui serait coordonné par le CCAG. Certains ont suggéré qu'un étudiant des cycles supérieurs pourrait rédiger une thèse qui serait revue et corrigée par un expert. Il est décidé que l'on doit d'abord contacter les auteurs d'origine. La question des droits d'auteur ne doit pas être négligée. Marie Robidoux accepte de préparer un document préparatoire sur les possibilités qui s'offrent au CCAG.

### 2. Document préparatoire – Marie Robidoux - avril 2007

Voici un passage du document préparatoire que Marie Robidoux avait accepté de rédiger lors de l'assemblée d'octobre 2006.

### *Manuel de droit de l'arpentage*

J'ai discuté presque avec tout le monde (*auteurs d'origine du manuel de droit de l'arpentage au Canada*) et pratiquement tous sont d'accord pour participer à la mise à jour de leur chapitre respectif (*la liste des auteurs, leurs coordonnées et le sommaire des réponses ont été fournis en pièce jointe et ont été déposés devant le Conseil*). Cependant, les opinions divergent quant à la publication d'une version électronique sur le Web.

Je propose la formation d'un comité qui sera constitué de trois personnes afin de lancer cette initiative. Ce comité devra déterminer le mandat propre au projet, lequel consisterait à déterminer le média à utiliser et les différents sujets qui apparaîtront au document et à obtenir la participation de la communauté éducative et de différents auteurs, etc.

Lorsque le mandat sera déterminé, nous pourrons contacter officiellement les auteurs d'origine, trouver de nouveaux auteurs pour la rédaction de certains chapitres et nous serons en mesure de choisir notre éditeur.

Bert Hol, Marie Robidoux et Jim Dobbin pourraient faire partie du comité intérimaire. Lorsque le mandat sera déterminé, le projet devrait être présenté à un éditeur.

Nous aurons probablement à verser une somme d'argent à l'éditeur et des honoraires aux auteurs.

### **3. Notes sur la séance de travail de Régina, mai 2007**

Cette section présente les notes qui ont été prises lors de la séance de travail qui a eu lieu à Régina en mai 2007.

#### **MANUEL DE DROIT DE L'ARPENTAGE**

##### **Survol :**

Championne : Marie Robidoux

Participante : Marie Robidoux

Mandat : aucun mandat n'a encore été formulé et Marie s'est chargée de fournir le schéma du projet.

##### Financement :

Budget 2007 : aucun      Dépenses en 2007 : aucune      Somme restante en 2007 : 0 \$

##### Sommaire :

- Cela fait plusieurs années que l'on songe à publier à nouveau le manuel de droit de l'arpentage et à mettre à jour son contenu;
- La proposition actuelle du CCAG a été présentée pour la première fois lors de l'assemblée générale annuelle en septembre 2006. Marie s'est alors portée volontaire pour préparer le plan;
- Marie a préparé le schéma du projet et a contacté les auteurs d'origine.

##### Enjeux :

- Il faut orienter de façon plus précise cette initiative.

- Il faut évaluer les ressources et déterminer les priorités.

**Groupe de discussion :**

Sel Sanderson, Dirk Vandenbrink, Alvin Hayes et Wayne Leeman.

**Discussion de groupe et présentation :**

- Le groupe a attribué une note de 4 sur 5 à l'importance de cette initiative.
- Le groupe a attribué une note de 2 sur 5 à l'initiative en ce qui concerne sa priorité.
- Ce projet sera profitable à la formation continue et universitaire.
- Il faut élaborer un mandat provisoire afin de former le comité directeur.

**Options :**

- Option possible : mener le projet à l'interne;
- Option de premier choix : donner le projet en sous-traitance (contrat/honoraires aux établissements d'enseignement et parties intéressées);
- Option non préférentielle : abandonner le projet une fois pour toutes.

**Comme mandat, le comité directeur devra :**

- Améliorer son mandat conformément au modèle du CCAG;
- Choisir le média qui sera utilisé selon le plan d'affaires choisi (version électronique, papier, impression sur demande);
- Considérer la possibilité de rédiger le document dans les deux langues officielles du pays (français – anglais) ;
- Déterminer le contenu du manuel d'après celui de l'œuvre originale en précisant ce qui doit être ajouté ou mis à jour;
- Former un comité de rédaction;
- Obtenir la participation des différents auteurs (nouveaux auteurs ou ceux d'origine);
- Préparer un budget;
- Trouver le financement nécessaire pour la période 2008 – 2009 (honoraires, contrat, traduction, publication).

**Enjeux :**

- Le manuel original a été préparé en collaboration avec l'ACSG. Devons-nous tenter de collaborer à nouveau avec cet organisme? Cela pourrait nous faciliter la tâche sur le plan politique et nous pourrions obtenir une source de financement extérieure;
- L'AATC entretient déjà une relation d'affaires avec un éditeur pour ce qui est de l'impression sur demande;
- L'AATC a déjà procédé à un lancement de livre et est familiarisée avec ce que cela comporte;
- L'œuvre originale a mis 5 ans à s'achever, la réalisation du plus récent livre de l'AATC a nécessité entre 3 et 5 ans. L'expérience de l'AATC ne doit pas être négligée et elle serait utile dans les circonstances;
- Il ne s'agit pas d'une initiative prioritaire, mais la charge de travail est immense;
- Le comité directeur doit d'abord discuter du plan d'affaires avant que le Conseil approuve la création du document;

- Le plan d'affaires doit être conçu de façon à reconnaître que le mandat du CCAG en est un de facilitateur et non de créateur.

**Prochaines étapes :**

- |                  |   |
|------------------|---|
| <b>Été</b>       | 1. <i>Marie</i> – préparation du mandat;  |
|                  | 2. <i>Marie</i> – recrutement des membres du comité directeur;                              |
|                  | 3. <i>Comité directeur</i> – examen de la liste de points et questions relatives au projet; |
| <b>Septembre</b> | 4. <i>Marie</i> – préparation en vue de l'assemblée générale annuelle.                      |

**4. Renseignements supplémentaires**

Les discussions avec les parties intéressées ont permis de relever les points suivants :

- David Lambden s'affaire actuellement à la mise à jour de son manuel intitulé *Legal Aspects of Surveying Water Boundaries* (ISBN 0459554107 Carswell 1996) qui sera publié chez Carswell. Il a déclaré qu'il trouvait que Carswell était très coopératif et il croit que seuls les manuels publiés chez Carswell ou chez des éditeurs semblables jouissent d'une bonne crédibilité devant un tribunal;
- Il faut éviter de copier d'autres ouvrages. Plusieurs manuels et livres ont été récemment publiés, dont celui de l'ALSA portant sur l'arpentage en Alberta, le livre portant sur l'hydrographie de l'AATC, sans oublier celui que prépare actuellement David Lambden;
- Il faut déterminer quels chapitres du document original sont les plus consultés par les arpenteurs, les avocats ou les établissements d'enseignement;
- Mike Barry et Ian Lloyd pourraient faire partie du comité organisateur, mais celui-ci ne devrait pas comprendre les auteurs qui sont susceptibles de participer à la rédaction du document ou des membres du comité de rédaction.

**5. Sommaire et état actuel**

1. Le plan d'action provisoire est en cours de préparation;
2. Il faut identifier les ressources et cette initiative pourrait être parrainée par une association. Le CCAG utilise actuellement ses ressources humaines à leur maximum;
3. La prochaine étape consisterait à trouver une association ou un individu qui parrainera l'initiative et qui aidera le comité organisateur dans ses fonctions, plus particulièrement en ce qui concerne l'élaboration du mandat d'après les renseignements déjà recueillis.

**6. Conclusion**

Le travail préparatoire de cette initiative est en cours et cette dernière pourrait progresser rapidement si nous sommes en mesure d'obtenir l'aide de ressources humaines autres que celles de la haute direction et du Conseil du CCAG. Marie Robidoux agit comme championne au nom du Conseil, mais elle n'a pas le temps de lancer le projet ou de jouer un rôle actif au sein du comité organisateur.